

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

**Rapport d'activité des
services municipaux
2023**

N° D_61_2024 (Evaluation des Politiques Publiques et Modernisation de l'Action Publique)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme MAIROT représentée par Mme CORNEILLAN, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

35

~~~~~

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation de ses politiques publiques et d'une perspective d'amélioration de la qualité des services rendus à la population, la Ville présente son rapport d'activité des services municipaux concernant l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 11 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la 3<sup>me</sup> commission en date du 13 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 13 juin 2024,

Après avoir tenu compte de la modification page 10 du rapport d'activité (modification de « bénévoles » par « 1 salarié permanent et en renfort ponctuel d'autres salariés de la SPL »).

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

➤ DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité des services municipaux concernant l'année 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHERON